

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



  
Distr.  
GENERALE  
S/9569  
18 décembre 1969  
ORIGINAL : FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 17 DECEMBRE 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 9396 du 11 décembre 1969, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Dans la matinée du 4 octobre 1969, une section environ de soldats des forces américano-sud-vietnamiennes a pénétré en territoire cambodgien et a occupé le poste khmer de Koh Skar, situé dans la commune de Koh Sampeou, province de Prey Veng.

- Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1969, une soixantaine d'hommes des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Hong Ngu ont franchi de nouveau la frontière pour venir renforcer les soldats précités. Le poste khmer de Koh Skar se trouve ainsi occupé jusqu'au matin du 6 octobre 1969 par lesdites forcés qui, avant de se retirer au Sud-Viet-Nam, ont détruit les toitures des baraques dudit poste.

- Le 14 octobre 1969, vers 15 heures, les forces américano-sud-vietnamiennes des postes de Cai Muong et de Hong Ngu ont pénétré en territoire cambodgien pour venir occuper de nouveau le même poste khmer de Koh Skar précité. En se retirant le lendemain, 15 octobre 1969, à l'aube, les intrus ont enlevé et emporté des éléments de l'ossature des baraques du poste khmer.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique et indignée contre ces violations répétées du territoire khmer suivies d'occupations et de destruction d'un poste khmer, commises de façon délibérée au mépris de tout droit international par les forces américano-sud-vietnamiennes. Il a exigé que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prenne des mesures adéquates pour mettre un terme à de pareils actes d'agression et dédommager les dégâts causés au poste précité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

